



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 février 2023 à 10 h 22 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Renée Guénette, chef de division, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances, et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CP20230221-P1

PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU VOLET D

Présentation par monsieur Mario St-Pierre, introduction par monsieur Christian Tanguay.

Présence de madame Renée Guénette pour cette présentation.

Les objectifs de la présentation sont de :

- définir la notion de liquidités ainsi que de leurs sources;
- expliquer le principe d'optimisation des liquidités et les limites de cet exercice;
- sensibiliser aux enjeux de capacité financière et humaine en lien avec les investissements à réaliser;
- présenter la prochaine étape;
- faire approuver les recommandations.

Plan de la présentation :

- Plan financier à long terme 2023-2032;
- Les liquidités expliquées;
- Optimisation des liquidités;
- Prochaine étape;
- Projets du volet D à préciser et à prioriser;
- Contributions et sources de revenus;
- Enjeux;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-FIN-2023-02

Le comité exécutif recommande de mandater l'administration à préciser les projets du volet D autant dans les coûts que dans la capacité des ressources humaines.

CP-FIN-2023-03

Le comité exécutif recommande de mandater le comité des finances à explorer les sources de revenus additionnels permettant de favoriser la réalisation des projets.

CP-FIN-2023-04

Le comité exécutif est mandaté pour prioriser et optimiser les projets du volet D, conformément au plan financier à long terme 2023-2032, et de présenter ses recommandations au Conseil pour adoption.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon quitte la rencontre.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne le niveau de détails inclus à la présentation. Il demande si l'absence de taux d'intérêt à la diapositive 12 est due au fait qu'ils sont actuellement inconnus, mentionnant qu'il s'agit d'une approche sage, considérant les taux actuellement en vigueur. Il demande également si les scénarios seront évalués avec les taux d'intérêt et leurs impacts sur les projets à venir. Monsieur Mario St-Pierre mentionne que l'ensemble des hypothèses sont présentées en annexe, en ce qui a trait à la projection de la dette, mais que les projections seront appelées à varier dans les prochaines années. Des éléments de sensibilités ont également été inclus au PFLT. Monsieur Duggan demande si, dans la liste des coûts à prévoir, des sommes devront être incluses pour le CHAUO. Monsieur Simon Rousseau répond que la compensation financière est encore inconnue à ce jour, mais que les travaux requis sont réalisés afin d'aller chercher les compensations nécessaires auprès du gouvernement du Québec. Le dossier est suivi de près et l'administration est accompagnée par une équipe d'experts.

Concernant la diapositive 18, madame la conseillère Isabelle N. Miron demande si une distinction sur l'état d'avancement des projets inclus à cette liste a été réalisée et qu'à défaut, elle a un malaise avec la liste. Madame la mairesse France Bélisle mentionne que la liste se rattache à la gouvernance des projets, pour pouvoir les situer dans leur état d'avancement et leur financement. Les équipes travaillent à peaufiner la liste, pour suivi ultérieur au comité exécutif. L'intention est d'en arriver à une priorisation et une définition des projets.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande pourquoi le Centre des congrès se retrouve à la liste et si une ressource est dédiée à la recherche de subventions à la Ville. Madame la mairesse explique que le Centre des congrès se retrouve à la liste, car il pourrait être possible de développer une infrastructure municipale au rez-de-chaussée, par exemple. Pour la recherche de subventions, monsieur Rousseau explique le rôle qui sera dévolu à une nouvelle ressource dans l'équipe de madame Loyer et rappelle que des travaux sont déjà réalisés par les équipes de la Ville pour différents projets.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se questionne à savoir pourquoi les activités des blocs A, B et C ont été incluses à la présentation alors que le dossier porte sur le bloc D. Monsieur St-Pierre explique qu'il est important de partir de la base de la planification financière, pour mieux expliquer le Volet D. Madame Kamanyana adresse des questions sur les recommandations présentées. Monsieur le conseiller Daniel Champagne fournit des explications sur les recommandations qui émanent du comité exécutif. Un point important est l'incertitude actuelle des coûts et des besoins pour des projets importants (QG, hôpital...) et les travaux à réaliser par l'administration dans le cadre de ces projets. En ce qui a trait à la deuxième recommandation, elle ne vise pas seulement les capacités financières, mais également les capacités en termes de ressources humaines, ce qui vient ajouter un élément à considérer dans la prise de décision. Madame Kamanyana demande quelle recommandation vient en premier, ayant l'impression que la première et la troisième recommandation sont identiques et qu'elle ne voit pas le lien entre les trois recommandations. Monsieur Rousseau explique que la première recommandation vise les travaux à réaliser relativement à la planification financière et humaine. Il sera important d'aller plus loin dans les projets présentés à la diapositive 17, avant d'aller de l'avant avec les projets de la diapositive 18. Concernant la deuxième recommandation, elle vise l'innovation et la créativité pour trouver de nouvelles sources de revenus.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande pourquoi le chemin Vanier se retrouve à la diapositive 18, considérant que des budgets ont déjà été votés au bloc A et que le besoin a été démontré. En ce qui a trait au projet « Infrastructure du Plan climat », madame Des Marais mentionne que plus de détails seront nécessaires pour l'analyse. Elle mentionne par ailleurs être consciente des défis en ressources humaines et demande si des scénarios ont été étudiés. Pour la quatrième recommandation, madame Des Marais mentionne être satisfaite que ce sera rapporté au conseil municipal puisqu'elle aura plusieurs questions sur les projets et informations qui seront présentés.

Madame la mairesse mentionne que la deuxième recommandation vise exactement à déterminer ce que chacun des projets nécessite comme ressources et ce qui devra être fait lorsque les ressources seront insuffisantes, pour permettre la livraison des projets dans les délais fixés. Il s'agit d'une demande à l'administration de présenter des coûts, mais également des informations relatives à la capacité de livrer les projets ainsi que les différents scénarios envisagés. Madame Des Marais mentionne qu'elle aimerait, pour les projets du Volet D, obtenir une analyse comparative entre les sexes ainsi qu'une analyse climat, pour avoir plus d'informations au moment de décider.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande de plus amples détails sur le 1,07 G\$ présenté à la diapositive 14. Monsieur St-Pierre mentionne qu'il ne faut pas comparer les pages 17 et 18 avec le 1,07 G\$ et des explications sont données. Madame Lacasse-Brunet demande également la raison de la variation du taux de taxation présenté à la diapositive 12. Monsieur St-Pierre explique que la variation est expliquée par les investissements réalisés et qu'il est normal, sur une période de 10 ans, que la variation du taux de taxation ne soit pas la même. Madame la mairesse ajoute qu'un plan décennal permet au conseil d'avoir un plan sur lequel s'appuyer, avec des engagements pris, pour assurer la stabilité d'un prochain conseil.

Monsieur Champagne explique la volonté de dresser un portrait rationnel et lucide, qui respectera les capacités financières et humaines de la Ville. Des décisions devront être prises et un mandat sera donné au comité des finances pour trouver de nouvelles sources de financement, notamment. Des liens devront aussi être réalisés avec des organismes pour différents partenariats.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il sera important d'avoir une infrastructure municipale dans le Centre des congrès. Il se questionne sur l'absence de projets pour le centre-ville à la diapositive 17, malgré les besoins démontrés et demande des précisions sur l'indicateur dette/revenu afin de savoir si le taux de 1,25 demeurera en permanence. Monsieur St-Pierre mentionne que l'atteinte du ratio à 1 en 2033 est impossible, mais réaliste pour les années ultérieures. Pour la question des ressources disponibles, monsieur Rousseau rappelle l'importance d'optimiser les façons de faire, tout en mentionnant que la Ville ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour la réalisation de tous les projets (gestion de projets et gestion de risques) et émet des préoccupations quant à la capacité d'aller chercher des ressources à l'externe. Il résume que la réponse est donc en deux volets : optimisation à l'interne et ajout de ressources pour permettre de répondre aux besoins. Madame la mairesse mentionne que des choix devront être faits, si les ressources financières et humaines ne sont pas disponibles. En ce qui a trait à l'augmentation de la masse salariale de la Ville, madame la mairesse donne l'exemple de la Ville de Québec, qui déploie 100 personnes pour travailler sur le projet de Tramway. Si la moyenne d'augmentation de taxes de 3,1 % ne convient pas au conseil, des choix devront être faits au bloc D.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc anticipe que la troisième recommandation sera un exercice limité et exprime le souhait que le PFLT permette un encadrement pour les exercices budgétaires. Il aimerait avoir des scénarios donnant des latitudes au niveau du PFLT, pour élargir les horizons.

Madame la conseillère Caroline Murray fait référence à une chronique de Maxime Pedneaud-Jobin sur les frais de croissance et mentionne qu'elle aurait aimé avoir la présentation sur les frais de croissance avant la présentation de ce jour. Elle demande si les délais pour le retour sur la recommandation 4 au conseil ont été déterminés. Monsieur Rousseau mentionne que le retour au conseil prendra quelques mois, considérant l'attente d'informations pour certaines annonces, mais que des rapports d'étape pourront être réalisés. Une présentation sur le plan d'action du PFLT sera également faite dans les prochaines semaines.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que la clé réside dans la recherche de nouvelles sources de revenus et que nous devons continuer de grandir comme Ville.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire revient sur le rappel présenté par monsieur Rousseau, mais demeure optimiste quant aux projets à venir. Monsieur Rousseau demande au conseil d'avoir une lecture plus claire en termes de capacité financière et humaine, qui dépendra notamment des redevances à venir, en donnant l'exemple des ateliers municipaux. L'idée n'est donc pas de faire peur, mais de présenter les faits tels qu'ils sont, en ayant en tête l'aspect humain.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si le taux d'intérêt est toujours plus élevé en prêt qu'en placement, ce qui est confirmé par monsieur St-Pierre.

Madame Kamanyana demande pourquoi les projets des diapositives 17 et 18 ne sont pas combinés et mentionne qu'il ne faut pas prioriser les projets en avance. Elle mentionne que le comité des finances devrait être plus efficace et devrait travailler sur les stratégies de réalisations des projets et non seulement sur la recherche de sources de financement. Monsieur Champagne mentionne que les projets sont en cours de définition et que les priorités identifiées à ces projets sont en cohérence avec les décisions et orientations du conseil. En ce qui a trait au comité des finances, son rôle est de nature financière. Concernant la gouvernance des projets, un processus rigoureux est déjà en place.

Un amendement à la recommandation 04 est proposé par madame la conseillère Anik Des Marais, appuyé par monsieur le conseiller Steve Moran :

« Ces recommandations devront comporter une analyse détaillée des projets priorités et rejetés, une analyse basée sur l'ADS+ et un test climat. »

Madame la mairesse mentionne que le conseil approuve l'ajout de ces éléments, des délais supplémentaires devront être prévus. Une reformulation est possible pour refléter cette sensibilité, sans rater l'objectif de la priorisation. Madame la mairesse est en accord avec le principe, mais émet des réserves à l'égard des délais.

Un sous-amendement est proposé par monsieur le conseiller Mike Duggan, appuyé ultérieurement par madame la conseillère Olive Kamanyana :

« Ces recommandations devront comporter une analyse détaillée des projets priorités et rejetés, une analyse basée sur l'ADS+ et un test climat si le Comité des finances trouve les fonds supplémentaires pour absorber les surcoûts liés à ceux-ci. »

Monsieur Moran mentionne que le but du sous-amendement est de tuer l'amendement et mentionne l'importance de voter contre le sous-amendement, en fournissant des informations sur l'importance d'obtenir les analyses demandées.

Madame Des Marais précise que le résultat des analyses permettrait à l'administration d'être sensibilisée, sans analyse approfondie. En proposant l'amendement, elle souhaite que les résultats soient présentés, pour la prise de décision.

Sur le sous-amendement, madame Kamanyana demande si un tel suivi est dans le mandat du comité des finances. Madame Des Marais explique que le mandat du comité des finances n'a pas encore été défini et madame Kamanyana demande alors si le sous-amendement ne devrait pas être modifié. Monsieur Duggan explique que si les coûts augmentent, des sources de revenus doivent être trouvées.

Le sous-amendement est retiré par monsieur Duggan.

Madame la mairesse réitère que la sensibilité est connue et nommée par les équipes, en ce qui a trait aux demandes formulées par madame Des Marais. Monsieur Yess Gacem confirme que le Service des loisirs a déjà un mandat de rédiger un cadre sur l'ADS+.

Le vote est demandé par monsieur le président Steven Boivin :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} Caroline Murray	M. Jocelyn Blondin	M. Gilles Chagnon
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Marc Bureau	M. Denis Girouard
M ^{me} Anik Des Marais	M. Mike Duggan	
M. Steve Moran	M. Daniel Champagne	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Jean Lessard	
M. Louis Sabourin	M. Mario Aubé	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Edmond Leclerc	
M ^{me} Olive Kamanyana	M ^{me} la mairesse France Bélisle	
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	M. Steven Boivin	

L'amendement est rejeté.

Les trois recommandations présentées par l'administration sont adoptées à l'unanimité.

La rencontre du comité plénier est suspendue à 12 h 34.

Madame la conseillère Olive Kamanyana quitte la rencontre.

Reprise de la rencontre du comité plénier à 13 h 24.

Monsieur le conseiller Denis Girouard et madame Nathalie Fleurent se joignent à la rencontre.

CP20230221-P2

NOUVELLE POLITIQUE MUNICIPALE - GESTION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Présence de mesdames Renée Guénette et Nathalie Fleurent pour cette présentation.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter un résumé de la politique municipale sur la gestion des excédents de fonctionnement;
- faire approuver la recommandation.

Plan de présentation :

- Lexique;
- Encadrement légal;
- Comparaison avec les grandes villes;
- Résumé de la politique;
- Reddition de comptes;
- Recommandation.

RECOMMANDATION

CP-FIN-2023-001

Le comité exécutif recommande d'approuver la politique municipale sur la gestion des excédents de fonctionnement incluant l'option 1 pour les surplus excédentaires.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan débute en remerciant monsieur Mario St-Pierre et son équipe pour la présentation et demande si une estimation est disponible pour les investissements réalisés en 2022 pour le Plan climat. Monsieur Simon Rousseau mentionne que ces éléments pourraient être comptabilisés auprès des différents services et que des travaux sont en cours.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande à quoi réfère la réserve pour le Plan climat et, si le besoin est plus élevé, est-ce que des sommes seront disponibles. Elle demande également d'où proviennent les pourcentages indiqués à la présentation. Monsieur le conseiller Daniel Champagne explique que le débat sur les pourcentages a été tenu en comité exécutif et que peu de fonds sont disponibles dans les surplus excédentaires. Il propose de maintenir le statu quo du comité exécutif.

En complément des informations présentées par monsieur Champagne, madame la mairesse France Bélisle explique qu'il faut s'attarder aux trois éléments de l'option 1 plutôt qu'aux ratios, ces trois éléments étant des orientations claires incluses au programme du conseil. Le Plan climat est toujours en démarchage avec le gouvernement du Québec, pour que des investissements supplémentaires soient octroyés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande comment sera utilisée cette politique : reddition de comptes annuelle pour le placement dans les réserves ou dépôt seulement au conseil municipal. Monsieur St-Pierre confirme qu'une résolution du conseil municipal sera nécessaire pour affecter les différentes sommes.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si toutes les réserves sont pertinentes et si d'autres éléments doivent être validés, autres que les recommandations formulées. Monsieur St-Pierre mentionne que le conseil pourrait décider que certaines réserves ne sont plus pertinentes, que l'adoption peut se faire lors du PIVM, au budget, ou en cours d'année. Madame Lacasse-Brunet demande, suite à l'adoption de la Politique, comment seront affectés les surplus. Monsieur St-Pierre explique que cette portion n'est pas précisée à la Politique, considérant les incertitudes et les risques inconnus pour l'instant. Des informations seront présentées lors de la présentation des états financiers en mai prochain relativement à l'ensemble des réserves et des surplus des dernières années.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande pourquoi la réserve Covid n'est pas incluse à la Politique. Monsieur St-Pierre explique que cette réserve sera virée dans le fonds de contingence, éventuellement. Il explique également que l'affectation des réserves sera faite au moment des états financiers et que la Politique va plus loin que ce qui est fait actuellement puisqu'elle met en place des barèmes et des balises. Monsieur Moran demande si l'article 8 devrait être retiré (%), car difficile à évaluer sans connaître les montants. Concernant le Plan climat, monsieur Moran dit qu'il devra être planifié, que nous ne pouvons être opportunistes (investissements requis et non un fonds de prévoyance). Madame la mairesse mentionne que la question a été posée au comité exécutif : si important pour la Ville, pourquoi ne pas le budgéter? Il pourrait être décidé de ne pas mettre de ratio (%), de ne s'entendre que sur les priorités et de faire le débat lors des discussions sur les excédents. Le renouvellement de la Politique est prévu aux quatre ans, afin de l'arrimer avec les orientations d'un futur conseil.

Monsieur Champagne appuie cette proposition de laisser tomber les pourcentages et de ne laisser que les trois priorités et rappelle que le conseil demeure souverain et que des ajustements sont possibles. Monsieur St-Pierre confirme qu'il est possible d'aller en ce sens.

Un amendement est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, afin de retirer les ratios de l'option 1. Aucun vote n'est demandé, l'amendement est adopté. Les ratios seront donc retirés de la recommandation, pour l'option 1.

Monsieur Moran demande si le fonds de prévoyance sera suffisant pour le transport en commun. Monsieur Rousseau mentionne que ce dossier fait partie de l'analyse de gestion des risques, que des rencontres mensuelles ont lieu à ce sujet et qu'il y a une volonté d'avoir des précisions sur la situation financière d'ici l'été.

La rencontre du comité plénier est suspendue à 14 h 16.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron, monsieur le conseiller Mike Duggan et mesdames Nathalie Fleurent et Renée Guénette quittent la rencontre.

Reprise de la rencontre du comité plénier à 14 h 32.

Madame Jessica Desjardins-Labelle se joint à la rencontre.

CP20230221-P3

BÂTIMENTS DURABLES - PROGRAMME DE CERTIFICATION LEED

Introduction par monsieur André Turgeon.

Présentation par monsieur Louis Tardif accompagné de madame Jessica Desjardins-Labelle.

Départ de madame Miron et monsieur Duggan.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le programme de certification pour des bâtiments durables
 - LEED;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Programme LEED;
 - Définition / informations générales;
 - Nouvelles constructions et grands projets de rénovation – Détails;
 - Ville de Gatineau et autres municipalités au Canada;
 - Commentaires / niveau recommandé;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

Le comité exécutif recommande :

CP-DG-2023-004

Lors de nouvelles constructions ou grands projets de rénovation (+ 500 m²), le niveau de certification minimale à obtenir est LEED Or (opportunité LEED Platine).

Exemples : Complexe sportif de l'ouest, Quartier général du SPVG, ateliers municipaux du secteur Hull, etc.)

CP-DG-2023-005

Modifier le niveau de certification LEED Argent prévu pour un niveau LEED Or pour les projets suivants :

- Point de service du SPVG à Aylmer et Bibliothèque Guy-Sanche

CP-DG-2023-006

Mandater l'administration d'obtenir le crédit LEED pour « la réduction de l'impact du cycle de vie du bâtiment » notamment pour évaluer l'empreinte carbone lors de nouvelles constructions ou de grands projets de rénovation (+ 500 m²).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray débute en demandant si le niveau argent, pour la bibliothèque Lucy-Faris, sera suffisant pour atteindre le carboneutre en 2050.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande s'il serait possible d'avoir la deuxième présentation, avant de prendre une décision sur les recommandations présentées, considérant l'impact des facteurs carboneutre sur la certification LEED. Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que les deux décisions doivent être distinctes. Les recommandations sont très ambitieuses et il ne faudrait pas que la question de la certification LEED soit remise en question avec la deuxième présentation.

Monsieur le conseiller Steve Moran aime le fait qu'on soit ambitieux, pour l'environnement et le retour sur l'investissement. Il demande s'il serait possible, dans la Politique, d'avoir deux catégories : certification platine pour les édifices à bureaux et certification or pour les autres projets. Il demande aussi si les objectifs sont les mêmes pour les immeubles non municipaux, qui impliquent une participation financière de la Ville. Monsieur Louis Tardif mentionne que la proposition vise les bâtiments 100 % municipaux et que l'objectif or, avec opportunité Platine, vient répondre à la demande de monsieur Moran.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si la certification LEED peut aussi concerner les bâtiments remis à neuf et non seulement les nouvelles constructions. Monsieur André Turgeon confirme que toutes les rénovations majeures viseront l'objectif or.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande s'il y a une différence au niveau des points pour les terrains et s'il y a un prérequis pour que le terrain soit développé. Monsieur Turgeon répond que non pour le moment, en raison du peu de disponibilités de terrains sur le territoire.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande des informations supplémentaires sur le développement de la Politique écoresponsable et des explications sont données par monsieur Turgeon. Suivant une autre question de madame Des Marais sur la mesure du retour sur l'investissement, monsieur Turgeon mentionne que ce n'est pas linéaire, mais que le retour est plus long pour ce qui requiert plus d'investissements.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon appelle à la prudence en ce qui a trait au retour sur l'investissement LEED, mentionnant qu'il ne s'agit pas d'un placement d'argent, mais un investissement pour l'environnement.

Madame Lacasse-Brunet demande si la certification LEED insensitive a été explorée. Monsieur Tardif explique que cette certification concerne l'évaluation « Aménagements de quartier ».

Madame Des Marais demande si, pour la bibliothèque Lucy-Faris, la certification or peut être visée. Monsieur Turgeon explique que nous sommes rendus trop loin dans le processus, donc la certification argent est visée.

Monsieur Turgeon explique par ailleurs que le vote d'aujourd'hui vient amender la résolution du 29 novembre dernier, afin de permettre d'aller en appel d'offres pour le PFT.

Les trois recommandations formulées sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

La rencontre du comité plénier est suspendue à 15 h 13.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent quitte la rencontre.

Reprise de la rencontre du comité plénier à 15 h 30.

CP20230221-P4

BÂTIMENTS DURABLES - PROGRAMME DE CERTIFICATION CARBONE ZÉRO

Présentation par monsieur Louis Tardif accompagné de Jessica Desjardins-Labelle.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le programme de certification pour des bâtiments durables
 - Carbone zéro;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Carbone zéro;
 - Définition / informations générales;
 - 2 normes : BCZ–Design & BCZ–Performance – Détails;
 - Rôle des crédits de carbone;
 - Commentaires / Possibilités;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

Le comité exécutif recommande :

CP-DG-2023-007

Ne pas d'adhérer à la certification BCZ–Design (avant la politique éco-responsable sur les bâtiments durables).

CP-DG-2023-008

Mandater l'administration d'évaluer la possibilité d'adhérer à la certification BCZ–Performance pour les nouveaux bâtiments avant la fin de la 3^e année de la mise en service de chaque bâtiment.

CP-DG-2023-009

Mandater l'administration pour développer une politique éco-responsable sur les bâtiments durables en considérant, entre autres, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du Plan climat et les différents programmes de certification.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Anik Des Marais adresse un questionnaire sur les options 1, 2, 3 et 4 présentées à la diapositive 14. Elle mentionne être en accord avec la recommandation pour la Politique éco-responsable et demande si l'objectif de la Ville sera le même que celui de la Ville de Montréal (vision carboneutre en 2040). Monsieur André Turgeon mentionne que le plan du Service de transition écologique fait mention du test climat et qu'il est prévu dans le plan d'action de la Commission de l'environnement que le suivi du Plan climat passe par cette commission. Monsieur le conseiller Marc Bureau souligne que les travaux de la Ville de Montréal sont intéressants et qu'ils viennent avec une politique de décarbonation des bâtiments, des règlements adaptés ainsi qu'un accompagnement des promoteurs.

Sur la recommandation 09, monsieur le conseiller Steve Moran demande à quelle exigence viendra répondre la Politique éco-responsable sur les bâtiments durables. Monsieur Turgeon explique qu'il s'agit d'une action du Plan climat. Monsieur Moran demande également si l'adhésion à cette certification donne droit à des subventions. Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne qu'il s'agit d'un choix de payer des crédits ou de faire des actions locales.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande quel sera le retour sur l'investissement pour ces certifications et si les crédits carbone au Canada sont admis pour ce programme. Monsieur Turgeon explique que c'est le Conseil canadien du bâtiment durable qui détermine où peuvent être achetés les crédits carbone. Il confirme également que la Politique devra être adoptée par le conseil municipal, sur recommandation de la Commission.

Monsieur le conseiller Denis Girourd demande ce qui est le plus avantageux entre aller chercher une certification ou planter des arbres. Monsieur Turgeon explique que la seule plantation ne suffit pas, que ça prend des expertises pour déterminer notamment le CO2 dégagé et que des évaluations annuelles doivent être réalisées.

Madame Des Marais mentionne que la recommandation 08 est intéressante, mais qu'il serait intéressant de la voir dans une démarche plus grande vers la décarbonation des bâtiments et la mise en œuvre du Plan climat. Elle se questionne à savoir s'il s'agit du bon outil pour atteindre l'objectif fixé. Monsieur Turgeon mentionne que le Service de transition écologique a octroyé un mandat pour réaliser un inventaire des gaz à effet de serre et que, parallèlement à la recommandation 08, différentes évaluations seront réalisées. Madame Des Marais se questionne à savoir si cette recommandation est nécessaire ou si le plan d'action existe déjà dans le Plan climat.

Monsieur Champagne explique que le mandat donné à l'évaluation est un geste nécessaire afin de répondre aux objectifs de l'organisation et que les prochaines étapes pourront être décidées suite à cette évaluation. La recommandation demeure donc pertinente, dans le cadre de l'évaluation, et qu'il n'y aura pas de redondance avec ce qui est prévu au Plan climat.

Les trois recommandations présentées par l'administration sont adoptées, aucun vote n'est demandé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 15 décembre 2022

Fin du comité plénier public à 16 h 05.